



PROSIMAR

Association pour la protection du site &
de l'environnement de Sainte Marguerite

Sommaire:

Editorial	1
CA et Bureau	2
AG: rapport d'Activité	2-4
Projet de Résolutions	4
Rapport Financier Cotisations.	5
Bulletin Adhésion AG ordre du jour	6

Editorial

Notre Assemblée Générale se tiendra le **vendredi 7 août à 10h, à la salle du Moulin d'Argent**... Nous vous y attendons très nombreux comme chaque année, et ce sera pour chacun l'occasion de rencontrer des membres de la municipalité de Pornichet, élue l'année dernière.

Nous ferons un « focus » sur la lutte contre les chenilles processionnaires du pin.. Tout adhérent qui n'aurait pas encore reçu un nichoir à mésanges à placer dans son jardin ou celui de son immeuble pourra le demander encore cette année: la mésange est un prédateur naturel et efficace des chenilles processionnaires. Pour pallier à l'absence de traitement collectif annuel par épandage du bacille de Thuringe que faisaient les groupements des communes littorales, PROSIMAR a décidé de mettre en place une stratégie collective de lutte contre ce fléau sanitaire en installant d'abord à Ste Marguerite plus d'une centaine de nichoirs à mésanges, puis en proposant à prix coûtant (20€) des pièges à phéromones pour réduire la reproduction de ces nuisibles: nous comptons sur vous pour réussir cette opération.

L'autre sujet est l'enquête publique qui se déroulera fin août / début octobre, concernant l'usine éolienne en mer sur le Banc de Guérande: PROSIMAR s'est beaucoup investie avec d'autres associations littorales pour que l'environnement ne soit pas sacrifié devant l'objectif mensonger de réduction des GES ou des perspectives de création d'emplois sans aucune garantie de pérennité! L'activité touristique et l'économie de la côte d'Amour risquent d'être sérieusement dégradées, tout comme notre horizon marin et la biodiversité du banc de Guérande et des zones Natura 2000 attenantes..

Enfin, et ce n'est pas le moindre, nous passerons en revue les différents secteurs de Ste Marguerite pour mettre en exergue les nécessaires aménagements urbains ou de voirie.

Venez en parler autour du verre de l'amitié !

Alain DORÉ

Président de PROSIMAR



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport d'activités 2014—2015

PRO.SI.MAR

Correspondance:
Espace Camille Flammarion
7, bd de la république
44380 PORNICHET

Président: 06 8020 3840
V-Président: 06 7770 5122

info@prosimar.org

RETROUVEZ
PROSIMAR SUR LE
WEB:

www.prosimar.org

Bureau et CA:

Président:: Alain Doré
V-P délégué: Hervé Jamet
Secrétaire: Jo Touvet
Trésorier: Léon Garnier
Secrétaire-adj.: Paul Suinat
Trésorier-adj.: J-Pierre Raymondi
Membres: Stéphane Aerts
Antoine Brebion
Martine Buron
Arnaud Darmaillacq
Jean-Pierre Doutriaux
Jenny Dupanier
Henry Garnier
Claude Gérard
Michèle Jussier
Eric Lory
Jeannick Martel
Paul Suinat
Président d'honneur:
Maxime Labarbe
V-Président(e) d'honneur:
Bernadette Damien
Guy Maïer
Autres membres d'honneur
Marie-Madeleine Relliet
Jean-Pierre Furet
Roger Roux

Siège: Espace C. Flammarion
7 Bd de la République
44380 Pornichet

1 - 2014: PROSIMAR s'engage dans la lutte contre les chenilles processionnaires du pin.

Face à la recrudescence observée des nids de chenilles processionnaires dans nos pins, et pour pallier autant que possible l'abandon par les municipalités du traitement collectif et préventif de septembre, PROSIMAR a engagé une première phase en distribuant gratuitement à ses adhérents des nichoirs à mésanges. La douceur de l'hiver a fait que les chenilles sont descendues en janvier-février 2015, avant les nichées de mésanges : l'opération « nichoirs » ne sera efficace qu'en 2016... Cette opération a permis d'initier des contacts avec l'Ecole du Pouligou, ainsi qu'avec le service municipal des espaces verts. Cette première phase est suivie depuis mai 2015 d'une opération « pièges à phéromones » dans le but de piéger les papillons nocturnes à l'origine des nids de chenilles...

2 - la sécurité routière avenue du Littoral,

Les ralentisseurs aux croisements des avenues qui mènent à la plage ont été enfin optimisés en 2013, répondant notamment à une demande de l'association. Mais il reste encore un énorme travail à réaliser pour mettre la circulation en accord avec les exigences réglementaires (*Loi 2005-102 du 11 février 2005 : accessibilité de la voie publique aux personnes handicapées et par extension aux familles avec voitures d'enfants et poussettes*) ou les pratiques modernes de circulations douces...

3 - le suivi de l'urbanisme, permis de construire...

Nous n'avons pas bien compris la logique des modifications successives du PLU engagées par la précédente municipalité : il semble qu'on soit passé d'une densité moyenne de logements à un minimum de densité, c'est-à-dire en fait à une densification d'urbanisation. 2014 est une année sans modification de PLU, mais 2015 a vu la 4^e modification du PLU 2010 : il s'agit surtout d'une mise en forme de certains articles du règlement pour permettre la réalisation de projets d'aménageurs (ex. : résidence services seniors, Secteur Place du Dauphin, etc...), sans qu'apparaisse une véritable vision urbanistique. PROSIMAR a transmis un courrier au Commissaire-Enquêteur le 05 mai 2015, soulignant entre autres remarques les conditions appliquées à l'OAP Leroy Plaisance et l'absence de définition du besoin d'aire de retournement en impasse. Nous avons apprécié la clarté de rédaction du dossier, ainsi que sa publication, cette fois-ci, sur le site internet de la ville.

4 - La participation à l'enquête publique sur l'AVAP de PORNICHET

Le 1^{er} octobre 2012, la Municipalité précédente a voté la création d'une AVAP, et a désigné PROSIMAR comme une des deux associations patrimoniales membre de la Commission Consultative. Nous sommes intervenus au moment de l'enquête publique en décembre 2013 et début janvier 2014, rencontrant le Commissaire Enquêteur et en lui adressant un document détaillé. Nous avons participé aux réunions préparatoires AVAP, et aux modifications apportées après l'enquête publique et avant transmission au Préfet... Lors de notre AG d'août 2014, M. Beaurepaire, adjoint à l'Urbanisme, a indiqué vouloir une année d'expérimentation avant mise en place de l'AVAP. A ce jour aucune décision n'a été prise. A suivre...

5 - La participation à l'enquête publique sur le dragage du port en eau profonde

PROSIMAR a participé aux réunions de suivi du dragage du port d'échouage, opération dissociée de celle du port en eau profonde, et a écrit le 18.10.2014 au Commissaire Enquêteur pour exprimer des réserves sur le point de rejet au niveau des Fromentières devant Bonne Source et Ste Marguerite. La décision du Tribunal Administratif en décembre a créé une situation surprenante, qui souligne l'incohérence des règlements, notamment entre le traitement des 2 ports, opérations pourtant conjointes.

5- Création de l'Association Protection et Environnement de la Baie (APEB)

PROSIMAR en est un membre fondateur avec l'APSVP de Pornichet, le GRSB de La Baule et l'ASPEN du Pouliguen, collectif associatif créé le 25 août 2014. Son but est de promouvoir, dans le souci d'une gestion active à long terme, toutes initiatives visant à la protection des eaux marines et des rivages s'étendant de la Pointe de Chemoulin à celle de Penchâteau et extension jusqu'à la Pointe du Croisic. Cette initiative fait suite au classement de la baie parmi les plus belles baies du monde...

6 - des contacts étroits avec la Fédération Presqu'île Environnement, l'association Estuaires Loire-Vilaine, et les associations membres...

PROSIMAR est confrontée à un environnement beaucoup plus large que la seule commune de Pornichet, ce qui l'a conduite à se rapprocher des autres associations locales en adhérant à la Fédération Presqu'île Environnement. Le caractère balnéaire nous tourne vers la mer, et nous soutenons par notre adhésion l'association Estuaires Loire Vilaine. PROSIMAR participe ainsi au réseau local environnemental.

7- participation active au collectif DLM

En complément de ces deux adhésions, PROSIMAR est membre fondateur du collectif DLM « Défense de la Mer », dont l'action vise :

- 1. la défense et la sauvegarde des espaces classés Natura 2000 en mer face à notre côte;*
- 2. l'éloignement suffisant des zones de clapage des vases et sédiments de dragage du chenal et la surveillance des conditions des dragages par « surverse » des estuaires et des ports;*
- 3. l'opposition à la construction d'un parc d'éoliennes industrielles sur le site du Banc de Guérande, et la proposition de son éloignement ...*
- 4. la vigilance sur les apports des bassins versants locaux, et toute autre action visant à la sauvegarde de la biodiversité des fonds marins, de la qualité des eaux, de l'intégrité des côtes et des plages.*

Les contributions de PROSIMAR ont été principalement consacrées à l'appel d'offres **Eolien en mer**, avec sa participation à la concertation organisée par la Préfecture de Décembre 2013 à Juin 2015, en prévision de l'enquête publique prévue fin août - début septembre 2015, avant la délivrance de l'autorisation de concession d'occupation du domaine public (R2124-2 du Code général de la propriété des personnes publiques CGPPP), et de celle dite Loi sur l'eau (L214-2 et suivants du Code de l'Environnement).

Aujourd'hui, grâce à nos interventions au nom de DLM, plus personne ne peut affirmer que la série d'éoliennes ne se verrait pas, bien au contraire. Le banc de Guérande reste un plateau rocheux à préserver, et l'impact environnemental sur la biodiversité reste une préoccupation importante que vient encore de mettre en avant l'Autorité Environnementale : il faut obtenir d'éloigner la zone de ce projet pour, d'une part, maintenir l'attractivité touristique et, d'autre part, préserver l'environnement au-dessus et en dessous du niveau de la mer. Interrogée sur sa réponse à la demande du Préfet, la municipalité de Pornichet n'a pas répondu à notre courrier : la commune est évidemment concernée par le domaine maritime jusqu'aux 12 milles nautiques, tant du point de vue de la propriété que de l'environnement, et nous attendons une position concrète au moins vis-à-vis de l'emplacement de la zone du projet. Lors de notre AG de 2014, Mr le Maire s'était d'ailleurs exprimé très clairement sur le soutien de notre action visant à éloigner le site.

Cet emplacement a fait l'objet d'un double recours au Tribunal Administratif de la part de PROSIMAR et GRSB pour le compte de DLM, qui a été examiné le 09.07.2015 avec délibéré au 03 septembre 2015.

8- participation au Forum des Associations de Pornichet (6 septembre 2014)

PROSIMAR a tenu un stand d'information sur ses activités. A cette occasion, quelques visiteurs ont acheté des nichoirs à mésange.

9- Recours juridiques

Nous avons soldé en 2014 le recours contre un permis de construire Avenue de Cavaro. La municipalité et le constructeur ont retiré ce permis : ce projet de collectif de 11 logements est transformé en un ensemble de 3 maisons individuelles.

Pour le recours concernant les éoliennes, voir supra...

10- Cadastre : repérage des avenues du « lotissement Mercier »

Lors de la révision cadastrale, le statut des avenues du « lotissement Mercier » a posé question : toujours considérées comme privées, certains nouveaux riverains ont refusé qu'elles soient repérées comme telles, et l'administration les a regroupées en une seule parcelle indivise entre les 52 riverains concernés ! Prosimar s'est procuré la liste des riverains dans le but de clarifier cette situation, éventuellement par un recours au tribunal d'instance. Toutefois, ces avenues étant ouvertes au public (et théoriquement interdites à la circulation, sauf riverains), il serait utile que la municipalité participe à l'entretien de ces chemins de terre, très prisés des promeneurs, et mis à mal par la circulation, notamment des camions...

10- Réunion de Printemps PROSIMAR

Nous avons inauguré le 22 avril 2015 une réunion conviviale de printemps, avec apéritif à partir de 18h. Le but étant de permettre à nos adhérents de se rencontrer en dehors du cadre formel de notre Assemblée générale, celui-ci a été atteint puisque une soixantaine d'entre eux se sont retrouvés dans le jardin de la Chapelle Ste Marguerite, aimablement prêtée par l'association des Amis de la Chapelle.

11- bulletins et réunions

En 2014, PROSIMAR a diffusé 2 Bulletins d'information à tous ses adhérents: le n°9 en février-mars, et le n°10 en juillet, suivis du n°11 en avril 2015. Notre Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois : 6 fois en 2014, les 1er février, 22 mars, 16 mai, 27 juin, 8 août (à la suite de notre Assemblée Générale) et 31 octobre 2014, et 4 fois en 2015, les 31 janvier, 28 mars, 06 juin et 11 juillet 2015.

Assemblée Générale Ordinaire

Vendredi 8 août 2014 - 10h

PROJET DE RESOLUTIONS :

Résolution n°1 : L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration.

Résolution n°2 : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport financier, approuve les comptes de l'exercice 2014, et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.

Résolution n°3 : L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des cotisations 2015 comme suit: Cotisation simple: 15 € ; Cotisation couple / famille: 21 €; Cotisation soutien: >42 € ; Cotisation Personne Morale: 30 € .

Résolution n°4 : L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de M. BREBION, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2018.

Résolution n°5 : L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats de MM. DORE, DOUTRIAUX et L. GARNIER, qui prendront fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2019.

Résolution n°6 : L'Assemblée Générale Ordinaire élit : et au Conseil d'Administration: leur mandat prendra fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2019.

Résolution n°7 : réservée aux demandes d'adhérents

Activités

Janvier 2014

04 : Remise mémoire AVAP
22 : rencontre à Paris des représentants des autres sites éoliens (DLM)

Février 2014

01 : CA PROSIMAR
04 : instance de concertation et de suivi Economie
12 : instance de concertation et de suivi Usages
24 : instance de concertation et de suivi Environnement

Mars 2014

22 : CA PROSIMAR

Avril 2014

11 : PC du lotissement des Thuyas

Mai 2014

16 : CA PROSIMAR
27 : instance de concertation et de suivi Economie

Juin 2014

10 : instance de concertation et de suivi Usages
11 : instance de concertation et de suivi Environnement
27 : CA PROSIMAR

Aout 2014:

8 - Assemblée générale PROSIMAR
Conseil d'Administration PROSIMAR
25 - AG et CA de l'Association Protection et Environnement de la Baie (APEB)

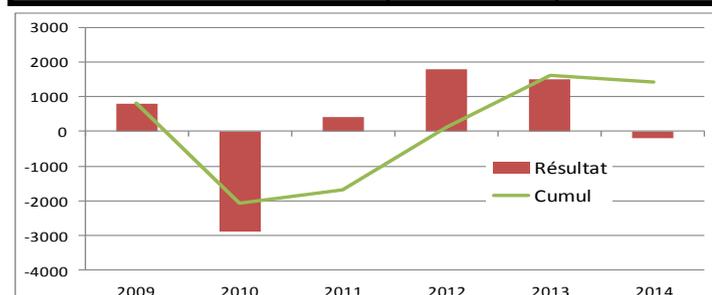
Septembre 2014:

06 - Forum des Associations
08 - CA Fédération Presqu'île Environnement
25 - APEB
Mairie: Commission suivi dragage des Ports

Rapport Financier

Avoir (en €) au	31.12.2014	01.12.2014
Compte Chèques	1 501,40	2 781,38
Livret Association	4 803,35	4 733,95
Placement évolutif	28 135,74	27 053,60
Total en Banque	34 440,49	34 568,93
Evolution:	-128,44	
A encaisser/débiter	-256,73	
Corrections sur exercice antérieurs	414,51	
Perçu d'avance pour exercice 2015	-221,00	
Résultat de l'exercice	-191,66	

Comptes de Résultats	2014	2013
Recettes	3 946,54	3 716,88
Cotisations et dons (dont	2 747,00	2 864,00
vente Nichoirs	48,00	
Intérêts	1 151,54	852,88
Dépenses	4 138,20	2 196,82
administration , timbres	799,63	965,67
Evènements & AG	242,84	421,15
ELV-FPE-DLM	40,00	40,00
Contentieux	1 200,00	770,00
Nichoirs	1 855,73	
Résultat brut	-191,66	1 520,06



29 - Groupe Environnement éoliennes SN

Octobre 2014:

19 - Courrier Enquête publique dragage des ports

31 - Conseil d'Administration PROSIMAR

Novembre 2014:

19 - Paris: Coordination nationale Eoliennes en mer

26 - Goupe Usages éoliennes SN

Décembre 2014:

02 - Nichoirs Ecole du Pouligou

15 - Mairie: Commission suivi dragage des Ports

19 - Paris Coordination nationale Eoliennes en mer

Janvier 2015:

28 - Nantes: réunion plénière Préfecture Concertation Eoliennes

31 - Conseil d'Administration PROSIMAR

Février 2015:

6 - Comité de dragage Pornichet

Mars 2015:

18 - Lettre nationale éoliennes en mer au Gouvernement. Communiqué de Presse locale

28 - Conseil d'Administration PROSIMAR

Avril 2015:

17 - CA APEB

22 - réunion de printemps PROSIMAR

25 - matin: Réunion AG ELV

- soir: Réunion d'APSVP

Mai 2015:

20 - réunion éoliennes à Paris (inter-sites)

26 - Groupes Usages & Environnement Eoliennes

30- AG Fédération Presqu'île Environnement

Juin 2015:

06 - CA PROSIMAR

29 - Nantes: réunion plénière Préfecture Concertation Eoliennes

Juillet 2015:

09 - Tribunal administratif de Nantes: éoliennes

11 - Conseil Administration PROSIMAR

août 2015 :

07 - Assemblée Générale





Vendredi 7 août 2015 à 10 heures

Salle du Moulin d'Argent

Avenue de la Virée Loya - PORNICHET - 44380

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Ordre du jour :

1. Accueil des adhérents et des personnalités invitées
2. Conférence invitée
3. Opération PROSIMAR contre les chenilles processionnaires
4. Les secteurs de Ste Marguerite. Observations
5. Rapport Activités 2014 -2015
6. Rapport financier :
Nombre d'adhérents. Compte de résultats. Bilan. Cotisations.
7. Vote des rapports moral et financier.
Résolutions.
8. Election de membres au Conseil d'Administration
9. Questions diverses – Echanges avec l'assistance

A la suite de cette AG, rencontre autour du verre de l'amitié.

Vos correspondants près de chez vous :

Président :

Alain Doré, 9 avenue des Chênes vert
06 8020 3840

V-Président :

Hervé Jamet, 16, avenue de Cavaro
06 7770 5162

Stéphane Aerts, Vents Couverts, Av^e Caroline

Antoine Brébion, 1bis, avenue de la Couronne

Martine Buron, 3, allée de Congrigoux

Arnaud Darmaillacq, 2, Bd de l'Océan

Jean-Pierre Doutriaux 4, avenue des Oréades

Jenny Dupanier 55, avenue de Cavaro

Léon Garnier 67, avenue de Cavaro

Claude Gérard 2, allée de la Boussole

Michèle Jussier 5, avenue des Muguetts

Eric Lory 1, Avenue de Cavaro

Jeannick Martel Le Marina, 26 av^e des Pins

Jean-Pierre Raymondi 87, avenue du Littoral

Jacques Suard 67, avenue du Littoral

Paul Suinat 66, avenue du Pouligou

Jo Touvet, 19, avenue des Ormeaux

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM

Prénom.....

NOM.....

Prénom.....

Professions :

1-.....

2-.....

Adresse à PORNICHET :

Villa.....

N°..... - Avenue.....

Tél.....

Adresse HORS SAISON :

.....

.....

CP : Ville :

Tél.....

adresse courriel (e-mail) :

.....@.....

(cette adresse courriel nous permettra de mieux vous informer et plus facilement)

J'adhère à l'Association PROSIMAR et verse une cotisation de :

cotisation individuelle : 15€

cotisation couple ou familiale : 21€

cotisation de soutien : 42€

cotisation personne morale : 30€

ces versements font l'objet d'un reçu fiscal

Chèque à libeller à l'ordre de PROSIMAR

PROSIMAR - Espace Camille Flammarion

7 Boulevard de la République

44380 PORNICHET

Association d'usagers, agréée par arrêté préfectoral du 30/12/2013